

Séance plénière du 28 avril 2017

La Région Grand Est met en place sa nouvelle politique en matière d'aménagement des territoires

La Séance plénière du Conseil régional du Grand Est de ce vendredi 28 avril, placée sous la présidence de Philippe Richert, a approuvé la création de 10 dispositifs régionaux et un appel à projets à titre expérimental sur l'année 2017 qui déclinent la nouvelle politique régionale en faveur de l'aménagement des territoires.

La loi du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropole (MAPTAM) a chargé la Région d'organiser, en qualité de chef de file, les modalités de l'action des collectivités et de leurs établissements publics en matière d'aménagement et de développement durable du territoire.

Avec **57 000 km²**, **5,5 millions** d'habitants, et plus de **5 200 communes** dont **90%** ont moins de **2 000** habitants, le territoire régional présente des situations et des besoins divers. La politique régionale vise à différencier ses interventions afin d'en optimiser l'impact dans une logique de complémentarité et non d'opposition des territoires.

C'est pourquoi, dans le contexte de recomposition territoriale issu de la loi NOTRe du 7 août 2015, la Région propose une nouvelle politique régionale en matière d'aménagement du territoire pragmatique et cohérente avec les politiques sectorielles régionales et en synergie avec les autres politiques publiques, qu'elles soient européennes, nationales, départementales, ou infra-départementales ; le chef de filât au titre de la solidarité territoriale étant confié aux départements par la loi NOTRe.

La démarche de concertation engagée avec les représentants des territoires pour mener à bien ce projet, a permis de confirmer des besoins de cohérence, de reconnaissance des territoires ruraux et de stabilité des dispositifs dans le temps.

La nouvelle politique d'aménagement des territoires s'articule ainsi autour de quatre grands enjeux :

- assurer un **aménagement équilibré et durable** du territoire au moyen d'une politique résolument en faveur de la cohésion territoriale et adaptée aux spécificités et besoins des territoires (taille, attractivité, fragilité...) avec un véritable effet levier et sans effet d'aubaine,
- favoriser l'émergence et soutenir **les projets locaux** structurants et cohérents avec les stratégies des territoires de projets (PETR, Pays, etc.),
- assurer **l'articulation et le maillage équilibré des différents territoires ruraux et urbains** en veillant à soutenir, au regard des spécificités, les fonctions de centralité et services adéquats,
- participer au **renforcement de l'attractivité et de la compétitivité des territoires** qui rencontrent des difficultés spécifiques, objectif prioritaire auquel contribueront également le **Pacte pour la ruralité** et le **déploiement du THD** sur l'ensemble de la Région Grand Est.

Concrètement, ces priorités se déclinent pour la période 2017-2021 en 10 dispositifs conçus pour être complémentaires et en un appel à projets à titre expérimental pour 2017.

Les dispositifs suivants seront donc mis en place dès le vote de la Commission permanente :

- accompagnement des SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale),
- ingénierie territoriale 2018-2021,
- soutien aux investissements locaux à l'échelle intercommunale,
- accompagnement des projets innovants au titre des démarches Leader et de la mesure 16.7 à des PDR (Programme de développement rural),
- soutien aux opérations collectives de rénovation de l'habitat en milieu rural (OPAH),
- Redynamisation de 81 bourgs structurants en milieu rural,
- soutien aux investissements des espaces urbains structurants,
- traitement et requalification des friches,
- Politique de la ville – Soutien aux investissements au titre du renouvellement urbain,
- Politique de la ville – Cohésion sociale.

Ainsi qu'à titre expérimental, l'Appel à projets 2017 : Traitement de friches privées commerciales et agricoles en zone rurale, destiné aux territoires labellisés Pacte pour la Ruralité et dont la date limite de dépôt des dossiers est fixée au **31 décembre 2017**.

La Région Grand Est soutient et accompagne ainsi l'aménagement équilibré et durable des territoires.

CONTACT PRESSE

Gaëlle Tortil-Textier

06 78 79 93 36 / 03 88 15 69 84

Service presse

03 87 61 68 51

presse@grandest.fr

gaelle.tortil-textier@grandest.fr